



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 15 mai 2025

Responsable de service :
Virginie Portulier

DÉLIBÉRATION N° 13

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVALT, donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Agnès de BRUYN
Mme Laëtitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Arnaud LATREUILLE, donne procuration à Mme Lisa TEIXEIRA
Mme Hélène RATA, donne procuration à M. Yan GENONET
M. Vincent HEUSICOM, donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO

Secrétaire de séance : M. Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/05/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

13. Revalorisation de la tarification des concessions funéraires dans les cimetières d'Aytré

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment ses articles L2223-13, L2223-15 & L2223-29,

Vu la délibération n°7 en date du 3 décembre 2020, le Conseil municipal fixant les tarifs des concessions funéraires dans les cimetières d'Aytré, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Générales et Moyens Généraux réunie le 18 mars 2025, qui propose d'augmenter les tarifs pour les concessions de terrains nus, pour les cases de columbarium et les cavurnes ainsi que la création d'une durée de 30 ans pour les cavurnes,

Type de concession	Tarif 2021	Tarif 2025
Emplacement de 2m ² (10 ans)	150 €	170 €
Emplacement de 2m ² (30 ans)	450 €	612 €
Case de columbarium (10 ans)	300 €	330 €
Case de columbarium (30 ans)	900 €	1 188 €
Cavurne (10 ans)	498 €	350 €
Cavurne (30 ans)	/	1 260 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,
- 8 voix Contre (M. Yan GENONET + pouvoir Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO + pouvoir M. Vincent HEUSICOM, Mme Lisa TEIXEIRA + pouvoir M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL)

Adopte les tarifs et les durées correspondantes des concessions de terrain nus, de cases de columbarium et de cavurnes dans les cimetières d'Aytré, à partir du 1^{er} juin 2025.

Abroge et remplace la délibération n°7 en date du 3 décembre 2020.

Annexe n°10 : Délibération n°7 du 3 décembre 2020.

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Camille Lagrange
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.